

**Notes pour une allocution des co-présidents
de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi**

Madame Rita Dionne-Marsolais et Monsieur Gilles Duceppe

**À l'occasion d'une conférence de presse pour le lancement du rapport
présenté au gouvernement du Québec**

**Hôtel Château-Laurier, Québec
Salle Abraham-Martin**

**Le 27 novembre 2013
13 h 15**

RITA DIONNE MARSOLAIS

Mesdames et messieurs, bonjour,

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui avec mes collègues de la Commission, M. Gilles Duceppe, M. Michel Bédard et M. Yvon Boudreau, pour vous faire part des conclusions du rapport que nous avons présenté au gouvernement du Québec.

Celui-ci représente plusieurs mois de travaux, pendant lesquels nous sommes allés dans chacune des régions du Québec, à la rencontre des travailleurs, des chômeurs, des employeurs, des représentants des municipalités ainsi que des organismes concernés par la réforme de l'assurance-emploi.

Ce sont leurs préoccupations, leurs points de vue, leurs témoignages et leurs suggestions qui ont été à la base de notre réflexion et de nos recommandations.

Parmi les changements liés à la réforme, les plus importants sont:

- la création de trois catégories de prestataires, soient les travailleurs de longue date, les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents;
- une redéfinition d'un « emploi convenable »;
- la fin d'un projet pilote prolongeant de cinq (5) semaines la durée de prestation dans les régions à haut taux de chômage;
- l'abolition des Conseils arbitraux et des juges-arbitres et la constitution du Tribunal de la sécurité sociale (TSS);
- la modification du calcul des gains permis pendant une période de prestations;

Cette réforme s'est aussi accompagnée de resserrements des mesures de contrôle des activités de recherche d'emploi.

Je rappelle que cette réforme a été réalisée sans que le gouvernement du Canada n'ait réalisé d'étude d'impacts digne de ce nom. Tous ces changements ont engendré beaucoup d'inquiétude chez un bon nombre de Québécoises et de Québécois et ont mené à la création de la Commission par le gouvernement du Québec.

Globalement, le mandat de la Commission a été d'examiner le régime d'assurance-emploi, de consulter les groupes concernés sur les impacts de cette réforme, d'entendre et de colliger les points de vue des différents experts et de faire rapport au gouvernement du Québec avant la fin de novembre.

Et grâce à un travail de documentation et d'analyse, la Commission a rassemblé suffisamment de constats pour faire 30 recommandations portant sur :

1. des correctifs immédiats à apporter afin d'atténuer les effets les plus négatifs de la réforme;
2. des ajustements à apporter au régime lui-même;
3. et des perspectives d'avenir pour le Québec.

Je cède maintenant la parole à Gilles Duceppe.

GILLES DUCEPPE

Pour arriver aux recommandations, depuis avril dernier, nous avons :

- eu 74 sessions de travail avec des experts et des personnes-ressources sur le régime d'assurance-emploi et ses liens avec le marché du travail ; je parle ici de chercheurs, d'ex-premiers ministres et d'ex-ministres ayant été en fonction dans divers gouvernements, et de spécialistes travaillant au sein d'organismes d'analyse publics et privés.
- Nous avons aussi eu des échanges avec divers groupes nationaux représentant les salariés, les chômeurs les entreprises, de même que certains organismes socio-économiques ou de développement régional.
- Nous en avons reçu 170 mémoires et avis, provenant d'organisations fort diverses ;
- Nous avons commandé 6 études sur des aspects économiques et juridiques ainsi qu'un sondage ;

Le rapport de la Commission s'appuie non seulement sur les mémoires et les avis d'experts, mais aussi sur les nombreux témoignages des citoyennes, des citoyens et des groupes qui étaient présents lors des consultations.

- Nous avons en effet rencontré plus de 300 personnes, lors des 21 audiences publiques que nous avons tenues dans toutes les régions du Québec.

C'est dire tout l'intérêt qui est porté à cette réforme !

Cela nous a permis de réaliser, que les changements de l'assurance-emploi affectent de manière fort différente les travailleurs et les entreprises, selon les secteurs d'activité, le type d'emploi occupé et les régions.

RITA DIONNE MARSOLAIS

Passons donc maintenant aux recommandations : elles sont de trois ordres :

- Premièrement, nous formulons une série de recommandations qui sont directement liées à la réforme de 2012 ;
- Deuxièmement, au cours de nos échanges et audiences, un certain nombre de problématiques ont été soulevées qui touchent le régime d'assurance-emploi lui-même. Nous avons jugé important d'émettre des recommandations sur ces sujets ;
- Finalement, nous avons émis des recommandations qui touchent plus directement les perspectives d'avenir du régime au Québec.

En ce qui concerne la réforme, nous recommandons :

- Que le gouvernement fédéral apporte des précisions quant aux critères de temps de déplacement pour se rendre à son travail ;
- Que les travailleurs qui acceptent un emploi temporaire dans une région éloignée de leur lieu de résidence ne se voient pas contraints d'y retourner s'ils connaissent un épisode de chômage ;
- Que les travailleurs qui occupent des emplois saisonniers ou qui sont sur une liste de rappel puissent retourner sans pénalité à cet emploi principal lors de la reprise des activités. Cette recommandation s'applique également aux travailleurs intermittents ;
- que le gouvernement fédéral abolisse la catégorisation des prestataires qui, en plus d'être inutile, stigmatise les prestataires ;
- que l'on revienne au calcul des prestations selon les 14 meilleures semaines et ce, dans toutes les régions ;
- En ce qui concerne les gains permis en période de prestations, nous recommandons de revenir à ce qui existait avant la réforme, soit 75\$ ou 40% du taux de prestations ;

- En ce qui concerne la fin du projet pilote des 5 semaines supplémentaires, nous recommandons la reconduction de cette mesure pendant deux ans. Cela devrait donner le temps au gouvernement fédéral de réaliser une véritable étude d'impact de ce changement pour les chômeurs mais aussi pour les employeurs et les régions ;
- Plusieurs modifications ont été apportées au mécanisme d'appel. Nous regrettons la fin des conseils arbitraux, qui fonctionnaient bien. Nos recommandations portent sur le bon fonctionnement du nouveau tribunal, notamment en ce qui concerne la facilité pour le prestataire de défendre sa cause et les délais de réponse raisonnables, pour le tribunal.
- Et la toute dernière, nous avons eu des témoignages de personnes à qui Service-Canada réclame des rétroactivités pour des gestes qui étaient à ce jour tolérés. Nous réclamons que cessent ces réclamations.

Sur ce, je passe la parole à Gilles Duceppe

GILLES DUCEPPE

Recommandations non liées à la réforme

La Commission a étudié divers ajustements qui devraient être apportés au Régime d'assurance-emploi, même s'ils ne sont pas liés spécifiquement à la réforme de 2012.

En premier lieu, certaines modifications devraient être apportées afin de mieux tenir compte de la situation des femmes sur le marché du travail. En effet, les femmes sont surreprésentées dans les personnes qui travaillent à temps partiel. De plus, elles quittent plus fréquemment que les hommes leur emploi, notamment pour des raisons familiales.

À cet égard, la Commission recommande que soit réalisée et rendue publique une analyse portant spécifiquement sur les cas d'exclusion qui touchent les femmes. De façon plus générale, la Commission recommande que soit réalisée une analyse différenciée selon le sexe pour l'ensemble du Régime d'assurance-emploi.

De plus, afin de tenir compte des travailleuses et des travailleurs à temps partiel, la Commission recommande qu'une personne qui a effectué un travail assurable à raison de 15 heures par semaines pendant 20 semaines soit admissible aux prestations, sans égard au taux de chômage de sa région de résidence.

Dans un même ordre d'idées, si vous êtes le père ou la mère d'un jeune enfant et que votre poste de travail a été aboli pendant un congé compensé par le Régime québécois d'assurance parentale, le Régime fédéral vous refusera le plein versement de prestations régulières.

La Commission recommande que les personnes qui ont reçu un avis de cessation d'emploi pendant un congé de maternité ou un congé parental puissent effectuer une demande de prestations régulières au terme de leur congé.

Par ailleurs, puisque le manque de qualification est l'une des causes importantes du chômage, la Commission recommande d'augmenter graduellement le budget du Compte des opérations de l'assurance-emploi consacré à l'accompagnement et à la formation des chômeurs.

Je poursuis en vous soulignant que le gouvernement fédéral a établi, au Québec, 12 régions économiques aux fins de l'assurance-emploi. Celles-ci diffèrent beaucoup des 17 régions administratives du Québec.

La Commission recommande d'envisager l'utilisation des régions administratives du Québec afin de les harmoniser avec les autres services publics d'emploi.

Au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, le gouvernement applique un taux implicite de chômage de 25 %, ce qui facilite l'accès au Régime d'assurance-emploi. La Commission suggère que ce critère s'applique à toutes les communautés autochtones pour déterminer l'accès et la durée des prestations d'assurance-emploi.

Je vous amène maintenant sur le point de l'admissibilité des travailleurs qui doivent s'absenter pour cause de maladie. Le régime offre alors des prestations pendant une période maximale de 15 semaines. Il y a lieu d'étudier les possibilités d'étendre la durée des prestations.

Enfin, depuis 1990, le gouvernement fédéral ne contribue plus au financement du Régime de l'assurance-emploi. Entre 1994 et 2008, il a même puisé 57,2 milliards de dollars provenant des cotisations des employeurs et des salariés pour des fins ne relevant pas du régime d'assurance-emploi.

À cet effet, la Commission recommande que le gouvernement fédéral participe de nouveau au financement partiel du Régime d'assurance-emploi. Deux options sont offertes :

- Constituer graduellement une réserve de stabilisation de 15 milliards de dollars;
- Agir comme réassureur en prenant à sa charge les dépenses supplémentaires résultant d'une augmentation du taux de chômage à un niveau à être déterminé.

Je passe la parole à Rita Dionne-Marsolais

RITA DIONNE-MARSOLAIS

Je vous présente maintenant les recommandations qui s'adressent au gouvernement du Québec.

En premier lieu, la Commission recommande que les travailleurs saisonniers aient un meilleur accès à la formation. Elle propose aussi d'accorder un financement à des regroupements d'employeurs qui permettent de prolonger la saison de travail. La Commission suggère enfin un traitement plus approprié des horaires variables que connaissent de nombreux travailleurs saisonniers ou intermittents. Des propositions sont adressées à cette fin à la Commission des normes du travail du Québec.

Par ailleurs, la Commission propose que le Québec participe plus activement à la gestion du régime d'assurance-emploi.

On sait que si le gouvernement du Québec voulait créer son propre régime, il devrait obtenir un amendement constitutionnel.

Il est cependant possible et même souhaitable que le gouvernement du Québec négocie avec le gouvernement fédéral une entente administrative afin que la gestion du Régime d'assurance-emploi lui soit déléguée dans un esprit de fédéralisme coopératif. Cela permettrait de l'adapter aux besoins de l'économie du Québec. Pour y parvenir, il est important de dégager un consensus québécois sur cet enjeu.

La Commission formule 3 recommandations à cet égard :

- que le gouvernement du Québec prépare un document de consultation sur le contenu souhaité d'une entente administrative à conclure avec le gouvernement fédéral sur la gestion du Régime d'assurance-emploi.
- que le gouvernement du Québec informe la population sur ce projet d'entente administrative.
- que le gouvernement du Québec négocie une entente administrative tout en maintenant le régime pancanadien d'assurance-emploi.

Voilà ce qui complète le survol des recommandations que nous émettons dans le rapport déposé au gouvernement du Québec. Il constituait la dernière étape du mandat de la Commission.

Au nom des commissaires, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé aux audiences, produit un mémoire, avis ou témoignage.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des autres membres de l'équipe à savoir Francine Roy, Lucette Berger, Louise Brisson et France Bibeau.